

Délibération n°2025/07



**COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Séance du 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 27 mars 2025, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mmes FELICETTI – CHARREAU – MARET – CHARDON – MM. DESCHAMPS – VALDEVIT – TROLIO – ROYNEL – LEFORT - LANTERNAT

Absents excusés : Mme ASLOUDJ pouvoir à Mme FELICETTI
Mme LACOINE pouvoir à M. LEFORT
Mme GADBOIS pouvoir à Mme MARET
Mme ROGER pouvoir à M. LANTERNAT
M. MORI pouvoir à M. DESCHAMPS
M. FAUCHER pouvoir à M. TROLIO

Absents : Mme EL JAMI – M. BLAZQUEZ

Secrétaire de séance : M. Patrick ROYNEL

BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Le budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, comme il suit :

. Section de fonctionnement	1 271 599,87€
. Section d'investissement	852 775,11 €

La délibération est adoptée :

POUR 14 voix
ABSTENTION 2 voix (Mme ROGER – M. LANTERNAT)

La Maire de Frignicourt
Annick FELICETTI

